

COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Exercice terminé le 30 juin 2018

TABLE DES MATIÈRES
Exercice terminé le 30 juin 2018

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS:	
Situation financière	2
Résultats	3
Continuité du surplus cumulé	4
Flux de trésorerie	5
NOTES COMPLÉMENTAIRES	6
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	23



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LES ÉTATS FINANCIERS RÉSUMÉS

Aux membres du Conseil des commissaires
COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

Les états financiers résumés ci-joints, qui comprennent l'état de la situation financière au 30 juin 2018, les états des résultats, du surplus cumulé et le tableau des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes et renseignements complémentaires résumés, sont tirés des états financiers audités de la COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS pour l'exercice terminé le 30 juin 2018. Nous avons exprimé une opinion non modifiée sur ces états financiers dans notre rapport daté du 8 novembre 2018.

Les états financiers résumés ne contiennent pas toutes les informations requises par les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. La lecture des états financiers résumés ne saurait par conséquent remplacer la lecture des états financiers audités de la COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS.

Responsabilité de la direction pour les états financiers résumés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation des états financiers résumés ci-joints conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public à l'exclusion de la présentation de certaines informations financières.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers résumés, sur la base des procédures, que nous avons mises en œuvre conformément à la norme canadienne d'audit NCA 810, « Missions visant la délivrance d'un rapport sur des états financiers résumés ».

Opinion

À notre avis, les états financiers résumés tirés des états financiers audités de la COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS pour l'exercice terminé le 30 juin 2018 constituent un résumé fidèle de ces états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public à l'exclusion de la présentation de certaines informations financières.

Brunet Roy Dubé, CPA S.E.N.C.R.L.¹

Montréal,
le 8 novembre 2018

¹ CPA auditeur, CA, permis de comptabilité publique n° A108047

COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

SITUATION FINANCIÈRE

Exercice terminé le 30 juin

2018

2017

ACTIFS FINANCIERS

Encaisse	332 874 \$	267 564 \$
Subvention de fonctionnement à recevoir	12 686 488	12 212 516
Subvention de financement à recevoir	24 691 761	25 689 091
Taxe scolaire à recevoir (note 4)	1 821 733	1 736 584
Débiteurs (note 5)	1 146 302	1 014 822
Autres actifs	87 211	116 282

TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS

40 766 369 \$ **41 036 859 \$**

PASSIFS

Emprunts à court terme (note 6)	4 100 000 \$	2 900 000 \$
Créditeurs et frais courus (note 7)	14 441 977	11 883 170
Revenus reportés (note 8)	1 709 998	1 577 612
Provision pour avantages sociaux futurs (note 9)	5 230 300	4 778 364
Dette à long terme faisant l'objet d'une promesse de subvention (note 10)	72 425 776	69 377 448
Passif au titre des sites contaminés	2 300 236	1 760 153
Autres passifs	2 208 849	930 258

TOTAL DES PASSIFS

102 417 136 \$ **93 207 005 \$**

DETTE NETTE

(61 650 767) \$ **(52 170 146) \$**

ACTIFS NON FINANCIERS

Immobilisations corporelles (note 11)	66 074 477 \$	59 457 793 \$
Stocks de fournitures	74 170	115 043
Charges payées d'avance	188 677	98 097

TOTAL DES ACTIFS NON FINANCIERS

66 337 324 \$ **59 670 933 \$**

SURPLUS CUMULÉ

4 686 557 \$ **7 500 787 \$**

POUR LA COMMISSION SCOLAIRE

COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

RÉSULTATS Exercice terminé le 30 juin	Budget 2018 (non audité)	Réel 2018	Réel 2017
REVENUS			
Subvention de fonctionnement du MEES	78 910 581 \$	81 872 377 \$	90 201 471 \$
Autres subventions et contributions	333 141	353 127	375 043
Taxe scolaire	22 013 234	22 316 080	21 045 061
Droits de scolarité et droits chargés relatifs à un cours	190 400	123 679	84 304
Ventes de biens et services	4 224 562	4 484 833	4 460 289
Revenus divers	2 114 395	2 521 555	2 068 953
Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	103 651	89 225	72 170
TOTAL DES REVENUS	107 889 964	111 760 876	118 307 291
CHARGES			
Activités d'enseignement et de formation	51 549 372	53 037 696	50 808 384
Activités de soutien à l'enseignement et à la formation	25 948 992	27 186 639	25 137 827
Services d'appoint	12 428 317	13 039 776	12 327 719
Activités administratives	4 718 502	4 865 769	4 623 883
Activités relatives aux biens meubles et immeubles	11 422 211	11 524 086	11 130 974
Activités connexes	1 822 570	4 469 190	12 562 546
Variation de la provision pour avantages sociaux	-	451 936	527 800
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	-	14	(44 787)
TOTAL DES CHARGES	107 889 964	114 575 106	117 074 346
SURPLUS DE L'EXERCICE	- \$	(2 814 230)\$	1 232 945 \$

COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

CONTINUITÉ DU SURPLUS CUMULÉ
Exercice terminé le 30 juin

2018

2017

SOLDE AU DÉBUT

7 500 787 \$

6 267 842 \$

Surplus de l'exercice

(2 814 230)

1 232 945

SOLDE À LA FIN

4 686 557 \$

7 500 787 \$

COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 30 juin

2018

2017

ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT

Surplus de l'exercice

(2 814 230)\$

1 232 945 \$

Éléments n'affectant pas les liquidités :

Créances douteuses

71 506

17 597

Provision pour avantages sociaux futurs

451 936

527 800

Stocks et charges payés d'avance

(49 708)

284 901

Amortissement des contributions reportées liées à l'acquisition
d'immobilisations corporelles

(89 225)

(72 170)

Amortissement des charges reportées liées aux dettes

61 341

56 688

Amortissement et réductions de valeur des immobilisations
corporelles

3 349 166

3 169 069

Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles

14

(44 787)

Variation des actifs financiers et passifs reliés au fonctionnement

4 690 207

(20 465)

**LIQUIDITÉS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE
FONCTIONNEMENT**

5 671 007

5 151 578

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Sorties de fonds pour l'acquisition d'immobilisations corporelles

(9 793 708)

(6 357 935)

Produit de disposition d'immobilisations corporelles

1 023

46 927

**LIQUIDITÉS UTILISÉES POUR LES ACTIVITÉS
D'INVESTISSEMENT**

(9 792 685)

(6 311 008)

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Produits provenant de l'émission de dettes faisant l'objet d'une
promesse de subvention

15 744 988

11 655 095

Remboursement de dettes faisant l'objet d'une promesse de
subvention

(12 758 000)

(8 743 000)

Variation des emprunts temporaires non reliés aux
immobilisations corporelles

1 200 000

(1 625 374)

LIQUIDITÉS PROVENANT DES ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

4 186 988

1 286 721

AUGMENTATION DES LIQUIDITÉS

65 310

127 291

LIQUIDITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE

267 564

140 273

LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE

332 874 \$

267 564 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES

30 juin 2018

1. STATUTS CONSTITUTIFS

La Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands a été constituée le 1^{er} juillet 1998 en vertu de la *Loi sur l'instruction publique* et en vertu du décret no 1014-97 du 13 août 1997. Les états financiers ont été élaborés pour satisfaire aux exigences de l'article 287 de la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3). La Commission scolaire a pour mission d'organiser, au bénéfice des personnes relevant de sa compétence, les services éducatifs prévus par la *Loi sur l'instruction publique* et par les régimes pédagogiques établis par le Gouvernement du Québec.

La Commission scolaire a également pour mission de promouvoir et valoriser l'éducation publique sur son territoire, de veiller à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population et de contribuer dans la mesure prévue par la *Loi sur l'instruction publique* au développement social, culturel et économique de sa région.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Commission scolaire utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. L'utilisation de toute autre source de principes comptables généralement reconnus est cohérente avec ce dernier.

Estimations comptables

La préparation des états financiers de la Commission scolaire par la direction, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations, les frais courus à payer, la provision pour avantages sociaux futurs, la provision pour le régime rétrospectif de la CNESST et le passif au titre des sites contaminés. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

Revenus

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'exercice, c'est-à-dire dans l'exercice au cours duquel ont eu lieu les opérations ou les faits dont ils découlent. Les revenus qu'il serait trop difficile de mesurer avant leur encaissement sont comptabilisés au moment de la réception des fonds. Les sommes reçues ou à recevoir concernant des revenus qui seront gagnés dans un exercice ultérieur sont reportées et présentées à titre de revenus reportés.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 1)

Revenus (suite)

Plus spécifiquement :

Subventions et contributions reportées

Les subventions du MEES sont constatées dans l'exercice où la Commission scolaire a satisfait aux critères d'admissibilité prescrits dans les règles budgétaires pour l'année scolaire. À l'exception des allocations consenties aux fins de perfectionnement et visant à rencontrer les dispositions des conventions collectives et de certaines allocations pour lesquelles le MEES a autorisé le report, les revenus de subvention versés par le MEES, conformément aux dispositions des règles budgétaires, ne sont pas reportés.

Les subventions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui sont des paiements de transfert sont constatées lorsque les subventions sont autorisées et que la Commission scolaire a satisfait à tous les critères d'admissibilité, s'il en est. Elles sont présentées au poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » lorsqu'elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Le revenu relatif à la subvention est constaté aux résultats à mesure que le passif est réglé au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisation corporelles ».

Les autres contributions affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles qui ne sont pas des paiements de transfert sont reportées dans le poste « Contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisations corporelles » et constatées à titre de revenus au poste « Amortissement des contributions reportées affectées à l'acquisition d'immobilisation corporelles » dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites.

Charges

Les charges comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'exercice, qu'un paiement ait été fait ou non, ou que des factures aient été reçues ou non, et l'amortissement du coût des immobilisations pour l'exercice.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La Commission scolaire présente dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie, l'encaisse, les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le positif et le négatif, ainsi que les placements dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité. Ces placements sont comptabilisés au moindre du coût et de la valeur de marché.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 2)

Actifs financiers

Les taxes scolaires à recevoir et les débiteurs sont comptabilisés initialement au coût et ramenés à la valeur de recouvrement nette au moyen d'une provision pour créances douteuses. La variation annuelle de cette provision est imputée aux résultats du poste « Activités connexes ».

Les stocks destinés à la revente sont présentés à titre d'actifs financiers. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de la valeur de réalisation nette.

Passifs - contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles

Les contributions reçues relativement aux acquisitions d'immobilisations amortissables sont reportées et constatées aux résultats selon la même méthode et les mêmes durées que celles utilisées pour l'amortissement des immobilisations auxquelles elles se rapportent.

Passifs - subventions de fonctionnement reportées

Les sommes reçues concernant des subventions de fonctionnement qui seront gagnés dans une année ultérieure sont reportées et présentées à titre de subventions de fonctionnement reportées au passif.

Des subventions de fonctionnement peuvent être comptabilisées à titre de subventions de fonctionnement reportées s'ils sont assortis des trois stipulations suivantes:

- Une clause de finalité qui ne laisse à l'organisme scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à l'utilisation des ressources transférées;
- Une clause temporelle future qui ne laisse à l'organisme scolaire que peu ou pas de pouvoir discrétionnaire quant à la période ou aux périodes dans lesquelles les sommes reçues doivent être utilisées ou consommées;
- Des clauses de reddition de comptes qui exigent une surveillance continue de l'exécution et qui imposent des conséquences en cas de non-respect des conditions du transfert telles que le remboursement des ressources transférées.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 3)

Passif - régime de retraite

Les membres du personnel de la Commission scolaire participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite des enseignants (RRE) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes inter-employeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès. Les cotisations de l'exercice de la Commission scolaire envers ces régimes gouvernementaux, de même que les prestations, sont assumées par le Gouvernement du Québec et ne sont pas présentées aux états financiers.

Passifs - provision pour avantages sociaux futurs

Les obligations à court terme découlant des autres congés de maladie, des vacances, des heures supplémentaires accumulées, de l'assurance-traitement et des autres congés sociaux (maternité, paternité) ainsi que les obligations à long terme découlant des congés de maladie monnayables du personnel enseignant sont comptabilisées au coût à titre de passif. La variation de l'exercice de la provision est portée aux résultats.

Passifs - dettes à long terme

Les dettes à long terme sont comptabilisées au montant encaissé au moment de l'émission ajustées de l'amortissement de l'escompte ou de la prime pour atteindre le montant de capital à rembourser à l'échéance.

Les frais d'émission liés aux dettes sont reportés et amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée initiale de l'emprunt. Le solde non amorti est déduit de la dette à long terme.

Passif au titre des sites contaminés

Les obligations découlant de la réhabilitation des sites contaminés sont comptabilisées lorsqu'il est probable que la Commission scolaire en assumera la responsabilité dans la mesure où la contamination dépasse la norme environnementale et que le montant peut faire l'objet d'une estimation raisonnable. Le passif au titre des sites contaminés comprend les coûts estimatifs de la gestion et de la réhabilitation des sites contaminés. La Commission scolaire a utilisé différentes méthodes pour estimer les coûts de réhabilitation et de gestion, dont des études de caractérisation ou des analyses comparatives. Pour chaque site contaminé, le coût estimé a été majoré pour tenir compte du degré de précision associé à la méthode employée. L'évaluation de ces coûts est établie à partir de la meilleure information disponible et est révisée annuellement.

Par ailleurs, le gouvernement du Québec a signifié qu'il assumera les coûts découlant de la réhabilitation de terrains contaminés existants au 31 mars 2008 et inventoriés au 31 mars 2011, de même que les variations de ces passifs au 31 mars 2018. La Commission scolaire est donc en mesure de constater un compte à recevoir provenant du gouvernement du Québec afin de compenser les coûts liés à ce passif au titre des sites contaminés. Tout passif constaté après le 31 mars 2011 pour des terrains non inventoriés à cette date est pris en charge par la Commission scolaire et inscrit à ses résultats dans l'exercice concerné.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 4)

Actifs non financiers - immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont des actifs non financiers qui sont acquis, construits, développés ou améliorés, dont la durée de vie utile s'étend au-delà de l'année financière et qui sont destinés à être utilisés de façon durable pour la production de biens ou la prestation de services.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. À l'exception des terrains, le coût des immobilisations corporelles est amorti selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées de vie utile suivantes:

Aménagements de terrain	10 ou 20 ans
Bâtiments et améliorations majeures aux bâtiments	20 à 50 ans
Améliorations locatives	durée du bail
Matériel et équipements	3 à 15 ans
Équipements spécialisés reliés à l'enseignement	10 ou 20 ans
Documents de bibliothèque	10 ans
Manuels scolaires – achats initiaux	5 ans
Matériel roulant	5 ans
Développement informatique	5 ans
Réseau de télécommunication	20 ans

Les immobilisations en cours de construction, en développement ou en mise en valeur ne font pas l'objet d'amortissement avant leur mise en service.

Les œuvres d'art et les trésors historiques ne sont pas comptabilisés à titre d'immobilisations, mais sont indiqués en note aux états financiers et leur coût est imputé aux charges de l'année financière au cours de laquelle ils sont acquis.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition. En contrepartie, la juste valeur de l'immobilisation amortissable acquise par donation ou pour une valeur symbolique est comptabilisée au passif à titre de contributions reportées lesquelles sont amorties et virées graduellement aux résultats de fonctionnement selon la même méthode d'amortissement et sur la même durée que les immobilisations concernées. Cependant, pour les terrains, la contrepartie est constatée dans les résultats à titre de revenu dans l'année d'acquisition.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 5)

Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission scolaire de fournir des biens et des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle doit être réduit pour refléter sa baisse de valeur. Cette dépréciation est imputée aux résultats de l'exercice au cours duquel elle est déterminée. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

Actifs non financiers - stocks

Les stocks qui se composent de fournitures qui seront consommées dans le cours normal des opérations au cours de la ou des prochaines années financières sont présentés à titre d'actifs non financiers. Ces stocks sont évalués au moindre du coût et de valeur de réalisation nette.

Actifs non financiers - charges payées d'avance

Les charges payées d'avance représentent des débours effectués avant la fin de l'année financière pour des services dont la Commission scolaire bénéficiera au cours de la ou des prochaines années financières. Ces frais seront imputés aux charges au moment où la Commission scolaire bénéficiera des services acquis.

Actifs non financiers - dépréciation

Les actifs non financiers sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2018

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite 6)

Instruments financiers

Selon la norme comptable canadienne pour le secteur public SP 3450 Instruments financiers, les instruments financiers dérivés et des placements de portefeuille composés d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif doivent être évalués à leur juste valeur. La variation de la période des justes valeurs de ces instruments financiers engendre des gains et pertes non réalisés qui doivent être présentés dans l'état financier des gains et des pertes de réévaluation, jusqu'à leur décomptabilisation par extinction ou par revente.

En vertu de la *Loi sur l'instruction publique*, le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur détermine le format du rapport financier applicable aux commissions scolaires. Pour l'exercice se terminant le 30 juin 2018, le Ministère a convenu de ne pas inclure cet état financier puisqu'il estime peu ou non probable qu'une commission scolaire détienne des instruments financiers devant être évalués à la juste valeur considérant les limitations imposées par la *Loi sur l'instruction publique* en ce sens.

La Commission scolaire ne détient pas au 30 juin 2018 et n'a pas détenu, au cours de la période d'instruments financiers devant être évalués à la juste valeur et par conséquent il n'y a pas de gain ou de perte de réévaluation.

3. MODIFICATIONS COMPTABLES

Adoption de nouvelles normes comptables

Le 1er avril 2017, la Commission scolaire a adopté les cinq nouvelles normes suivantes :

- SP 2200, *Information relative aux apparentés*
- SP 3210, *Actifs*
- SP 3320, *Actifs éventuels*
- SP 3380, *Droits contractuels*
- SP 3420, *Opérations interentités*

Le **chapitre SP 2200** définit un apparenté et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les opérations entre apparentés. Cette nouveauté implique, en somme, les changements suivants :

- L'identification d'une relation d'apparentement : La relation d'apparentement a été élargie pour englober les principaux dirigeants de la Commission scolaire tel que le Directeur général, ses proches parents ainsi que les entités soumises au contrôle exclusif ou partagé de ces individus.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2018

3. MODIFICATIONS COMPTABLES (suite)

Adoption de nouvelles normes comptables (suite)

- L'information à fournir concernant les opérations entre apparentés : La norme exige la divulgation d'informations concernant les opérations entre apparentés en fonction des deux caractéristiques suivantes :
 - elles ont été conclues à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées ; et
 - elles ont (ou pourraient avoir dans le cas des opérations non comptabilisées) une incidence financière importante sur les états financiers.

L'information à fournir est notamment la nature de la relation avec la personne apparentée et les sommes en cause. Si des informations doivent être divulguées, elles ne seront pas nominatives, ce qui permettra d'éviter l'identification des parties en cause. Ces nouvelles modifications n'ont pas d'incidence significative sur les résultats ni sur la situation financière de la Commission scolaire. Elle ne touche, le cas échéant, que les éléments de contrôle interne en lien avec le recensement des apparentés ainsi que l'information à fournir aux notes complémentaires au rapport financier.

Le **chapitre SP 3210** fournit des indications sur l'application de la définition des actifs énoncée dans la norme SP 1000, *Fondements conceptuels des états financiers*, et établit des normes générales d'informations à fournir à leur sujet. Des informations doivent être fournies sur les grandes catégories d'actifs non constatés.

Lorsqu'un actif n'est pas constaté parce que le montant en cause ne peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, il faut mentionner les motifs sous-jacents.

Le **chapitre SP 3320** définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les actifs éventuels. Des informations doivent être fournies sur les actifs éventuels s'il est probable que l'événement futur déterminant se produira.

Le **chapitre SP 3380** définit et établit des normes relatives aux informations à fournir sur les droits contractuels. Des informations doivent être fournies sur les droits contractuels et comprendre une description de la nature et de l'ampleur des droits contractuels ainsi que de leur échéancier.

Le **chapitre SP 3420** établit des normes de comptabilisation et d'information applicables aux opérations conclues entre des entités du secteur public qui sont comprises dans le périmètre comptable d'un gouvernement, tant du point de vue du prestataire que de celui du bénéficiaire.

L'adoption de ces normes n'a eu aucune incidence sur les résultats et sur la situation financière de la Commission scolaire. Les incidences se limitent, le cas échéant, à des informations présentées dans les notes complémentaires.

COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

NOTES COMPLÉMENTAIRES 30 juin 2018

4. TAXE SCOLAIRE À RECEVOIR

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Année courante	1 146 195 \$	1 104 435 \$
Année précédente	312 928	303 608
Années antérieures	<u>121 600</u>	<u>118 206</u>
	1 580 723	1 526 249
Intérêts à recevoir	<u>241 010</u>	<u>210 335</u>
	<u>1 821 733 \$</u>	<u>1 736 584 \$</u>

5. DÉBITEURS

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Comptes clients	403 439 \$	310 982 \$
Taxes à la consommation	651 827	476 217
Autres	319 705	384 786
Provision pour créances douteuses	<u>(228 669)</u>	<u>(157 163)</u>
	<u>1 146 302 \$</u>	<u>1 014 822 \$</u>

6. EMPRUNTS À COURT TERME

L'emprunt bancaire et les acceptations bancaires sont autorisés mensuellement par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Le crédit autorisé au 30 juin 2018 est de 42 056 406 \$ (32 740 605 \$ au 30 juin 2017). La marge de crédit porte intérêt au taux de 3.45%. Les acceptations bancaires échéant le 3 juillet 2018 portent intérêt aux taux de 1.81% et sont garanties par le MEES.

Les emprunts bancaires effectués au cours de l'exercice ont été contractés dans les limites des montants maximums autorisés par le ministère.

COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

NOTES COMPLÉMENTAIRES 30 juin 2018

7. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Salaires courus, déductions à la source et charges sociales	8 770 646 \$	8 143 510 \$
Fournisseurs	1 806 285	1 822 888
Comptes à payer et retenues sur contrats - Immobilisations	2 554 357	1 078 978
Intérêts courus sur la dette à long terme	472 232	322 101
Congés sabbatiques	464 334	463 776
Dépôts de soumission	374 123	51 917
	<u>14 441 977 \$</u>	<u>11 883 170 \$</u>

8. REVENUS REPORTÉS

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Contributions reportées liées à l'acquisition d'immobilisations corporelles	1 354 681 \$	1 270 727 \$
Provision pour perfectionnement conventionné	82 686	92 410
Autres revenus perçus d'avance	272 631	214 475
	<u>1 709 998 \$</u>	<u>1 577 612 \$</u>

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2018

9. PROVISION POUR AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Parmi les obligations à long terme découlant d'avantages sociaux accordés à des salariés, la Commission scolaire dispose d'un programme d'accumulation de congés de maladie, conformément aux diverses conventions collectives en vigueur. Jusqu'au 30 juin 2016, ce programme permettait à certains employés d'accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils avaient droit annuellement et de se les faire monnayer en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès. Par ailleurs, dans un contexte de départ en préretraite, les employés peuvent faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées. Depuis le 1^{er} juillet 2016, les employés ne peuvent plus accumuler les congés de maladie acquis après cette date. Les congés de maladie seront payés annuellement au 30 juin s'ils ne sont pas utilisés à cette date.

	2018	2017
Congés de maladie	877 523 \$	904 897 \$
Vacances	2 209 691	2 134 272
Heures supplémentaires accumulées	226 859	182 694
Indemnités de départ	40 300	-
Assurance-traitement	794 861	727 172
Autres congés sociaux	287 609	92 326
Contributions de l'employeur sur avantages sociaux futurs	793 457	737 003
	5 230 300 \$	4 778 364 \$

COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2018

10. DETTE À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION

Billets - fonds de financement / financement Québec	Taux	Montant à l'émission	Solde au 30 juin 2017	Émission de l'exercice	Refinancement / remboursement de l'exercice	Solde au 30 juin 2018
Financement Québec #129	3.594%	9 876 000 \$	7 901 000 \$	-	7 901 000 \$	- \$
Financement Québec #130	2.428%	9 900 000	5 780 000	-	1 030 000	4 750 000
Financement Québec #132	2.664%	3 096 000	2 480 000	-	154 000	2 326 000
Financement Québec #133	2.463%	5 900 000	4 956 000	-	236 000	4 720 000
Financement Québec #134	2.437%	5 679 000	3 711 000	-	492 000	3 219 000
Fonds financement #136	3.202%	6 020 000	5 297 000	-	241 000	5 056 000
Fonds financement #137	2.1268%	953 000	847 000	-	53 000	794 000
Fonds financement #138	2.904%	10 500 000	9 502 000	-	499 000	9 003 000
Fonds financement #139	1.032%	5 877 000	5 189 000	-	688 000	4 501 000
Fonds financement #140	0.97%	1 266 000	422 000	-	422 000	-
Fonds financement #141	2.478%	12 400 000	11 836 000	-	564 000	11 272 000
Fonds financement #142	1.22%	1 434 000	1 434 000	-	478 000	956 000
Fonds financement #143	1.9928%	10 280 000	10 280 000	-	-	10 280 000
Fonds financement #144	2.437%	15 848 000	-	15 848 000	-	15 848 000
Sous-total		<u>99 029 000 \$</u>		<u>15 848 000 \$</u>	<u>12 758 000 \$</u>	
Charges reportées liées aux dettes			<u>(257 552)</u>			<u>(299 224)</u>
TOTAL			<u>69 377 448 \$</u>			<u>72 425 776 \$</u>

COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2018

10. DETTE À LONG TERME FAISANT L'OBJET D'UNE PROMESSE DE SUBVENTION (suite)

Les billets - fonds de financement et financement Québec sont remboursés à même les subventions accordées par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Au cours des cinq prochains exercices, les versements en capital requis sur les billets - fonds de financement et financement Québec sont les suivants:

2018 – 2019	12 246 000 \$
2019 – 2020	13 984 000 \$
2020 – 2021	2 482 000 \$
2021 – 2022	2 482 000 \$
2022 – 2023	2 482 000 \$

Les emprunts à long terme sujets à une subvention sont garantis par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	30 juin 2018		
	Coût	Amortissement accumulé	Valeur nette
Terrains	1 954 747 \$	- \$	1 954 747 \$
Aménagements de terrain	3 360 293	1 187 167	2 173 126
Bâtiments	24 861 664	8 660 849	16 200 815
Améliorations majeures aux bâtiments	46 897 479	5 565 907	41 331 572
Matériel et équipements	4 986 959	2 231 325	2 755 634
Équipements spécialisés reliés à l'enseignement	1 989 116	936 572	1 052 544
Documents de bibliothèque	59 353	4 688	54 665
Manuels scolaires - achats initiaux	102 562	8 980	93 582
Matériel roulant	64 629	25 651	38 978
Réseau de télécommunication	1 106 730	687 916	418 814
	85 383 532 \$	19 309 055 \$	66 074 477 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2018

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

Le total des immobilisations corporelles inclut pour 5 416 248 \$ (1 395 319 \$ au 30 juin 2017) de biens en cours de construction, en développement ou en mise en valeur, 88 128 \$ (70 718 \$ au 30 juin 2017) pour des aménagements et 5 328 120 \$ (1 324 601 \$ au 30 juin 2017) pour des améliorations et transformations majeures. Aucun amortissement n'est pris sur ces immobilisations.

	30 juin 2017		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrains	1 954 747 \$	- \$	1 954 747 \$
Aménagements de terrain	3 170 614	1 006 310	2 164 304
Bâtiments	24 861 664	7 993 907	16 867 757
Améliorations majeures aux bâtiments	38 610 024	4 323 740	34 286 284
Matériel et équipements	5 158 449	2 443 187	2 715 262
Équipements spécialisés reliés à l'enseignement	1 604 401	772 443	831 958
Documents de bibliothèque	27 387	1 495	25 892
Manuels scolaires - achats initiaux	33 139	261	32 878
Matériel roulant	154 323	49 762	104 561
Réseau de télécommunication	1 106 730	632 580	474 150
	76 681 478 \$	17 223 685 \$	59 457 793 \$

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2018

12. FLUX DE TRÉSORERIE

	2018	2017
Intérêts payés au cours de l'exercice	116 089 \$	105 951 \$
Intérêts reçus au cours de l'exercice	362 358 \$	343 634 \$

13. GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Politique de gestion des risques

La Commission scolaire, par le biais de ses instruments financiers, est exposée à divers risques. La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels. Les éléments suivants fournissent une mesure des risques à la date de l'état de la situation financière, soit au 30 juin 2018.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'un contrepartiste fasse défaut à ses obligations contractuelles. Le risque de crédit de la Commission scolaire est principalement attribuable à ses débiteurs excluant les taxes à la consommation et à ses subventions à recevoir. Afin de réduire son risque de crédit, la Commission scolaire analyse régulièrement le solde de ses débiteurs et une provision pour mauvaises créances est constituée, lorsque nécessaire, en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative. Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir est réduit au minimum puisque ces sommes proviennent des gouvernements.

La valeur comptable des principaux actifs de la Commission scolaire représente l'exposition maximale de la Commission scolaire au risque de crédit.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Commission scolaire éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. La Commission scolaire est exposée à ce risque principalement en regard à ses emprunts temporaires, ses créditeurs et charges courues à payer, à l'exception des déductions à la source, certains postes composant la provision pour avantages sociaux (les vacances et les autres congés sociaux) et ses dettes à long terme.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2018

13. **GESTION DU RISQUE ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix autre. Compte tenu de la nature de ses activités, la Commission scolaire est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les instruments financiers varient de façon défavorable en fonction des fluctuations des taux d'intérêt, qu'ils soient à taux d'intérêt fixe ou à taux d'intérêt variable. Les instruments financiers à taux d'intérêt fixe assujettissent la Commission scolaire à un risque de la juste valeur et ceux à taux variable à un risque de flux de trésorerie.

Les instruments financiers à taux fixe sont les prêts et les dettes à long terme. Les instruments financiers à taux variables sont les emprunts temporaires.

Les instruments financiers portant intérêt à taux fixe n'exposent pas la Commission scolaire à des risques importants de fluctuation de taux étant donné que la Commission scolaire prévoit conserver ses prêts et rembourser ses dettes à long terme selon l'échéancier prévu. Pour les instruments financiers à taux variables, chaque fluctuation de 1% du taux d'intérêt ferait augmenter ou diminuer les charges annuelles d'intérêts d'environ 29 000 \$.

Juste valeur des actifs et passifs financiers

La juste valeur des instruments financiers dont l'échéance est à court terme se rapproche de leur valeur comptable en raison de leur échéance.

La juste valeur des emprunts à taux fixe correspond approximativement à sa valeur comptable puisque les taux d'intérêt applicables en vertu des accords de financement actuels sont comparables à ceux offerts sur le marché.

14. **OBLIGATIONS CONTRACTUELLES**

Dans le cadre de ses opérations, la Commission scolaire a conclu différents accords à long terme dont les plus importants ont donné lieu aux obligations contractuelles décrites ci-dessous.

La Commission scolaire s'est engagée à la rénovation et la réfection de certains immeubles pour une somme totale de 3 799 083 \$, incluant la taxe de vente fédérale nette des ristournes, au 30 juin 2018.

NOTES COMPLÉMENTAIRES
30 juin 2018

14. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (suite)

La Commission scolaire s'est engagée par contrat pour différents services, tels déneigement, entretien ménager, location de photocopieurs, transport scolaire et autres. Le solde de ces engagements s'établit à 35 674 242 \$ au 30 juin 2018. Les paiements minimums exigibles au cours des cinq prochains exercices en vertu de ces contrats et baux, excluant les clauses d'indexation, incluant la taxe de vente fédérale nette des ristournes, sont les suivants:

2018-2019 - 9 650 637 \$
2019-2020 - 9 094 229 \$
2020-2021 - 8 464 688 \$
2021-2022 - 8 464 688 \$

15. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et comptabilisées à la valeur d'échange, la Commission scolaire est apparentée avec tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises contrôlés directement ou indirectement par le Gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du Gouvernement du Québec. La Commission scolaire n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles. Ces opérations ne sont pas divulguées distinctement aux états financiers résumés.

16. DONNÉES BUDGÉTAIRES 2018

Les chiffres présentés à l'état des résultats à titre de budget 2018 n'ont pas été audités.

COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 30 juin

Charges par activités

2018

2017

ACTIVITÉS D'ENSEIGNEMENT ET FORMATION

Éducation préscolaire	3 885 191 \$	3 840 447 \$
Enseignement primaire	23 142 133	21 347 481
Enseignement secondaire général	12 337 034	12 137 663
Formation professionnelle	4 434 640	4 591 328
Enseignement particulier	7 666 619	7 169 944
Formation des adultes	1 572 079	1 721 521
	<u>53 037 696 \$</u>	<u>50 808 384 \$</u>

ACTIVITÉS DE SOUTIEN À L'ENSEIGNEMENT ET À LA FORMATION

Gestion des écoles et des centres	8 130 425 \$	7 672 683 \$
Moyens d'enseignement	2 210 405	2 034 359
Services complémentaires	7 966 790	7 685 426
Services pédagogiques et de formation d'appoint	6 136 574	5 061 795
Animation et développement pédagogique	883 925	801 817
Perfectionnement du personnel enseignant et autre personnel de soutien à l'enseignement	317 004	277 607
Activités sportives, culturelles et sociales	1 541 517	1 604 140
	<u>27 186 640 \$</u>	<u>25 137 827 \$</u>

SERVICES D'APPOINT

Services alimentaires	40 071 \$	7 910 \$
Transport scolaire	9 032 332	8 596 565
Service de garde	3 967 373	3 723 244
	<u>13 039 776 \$</u>	<u>12 327 719 \$</u>

ACTIVITÉS ADMINISTRATIVES

Conseil des commissaires et comités	178 353 \$	171 562 \$
Gestion	3 825 873	3 636 360
Services corporatifs	817 171	767 520
Perfectionnement du personnel administratif	44 372	48 441
	<u>4 865 769 \$</u>	<u>4 623 883 \$</u>

COMMISSION SCOLAIRE DE LA VALLÉE-DES-TISSERANDS

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 30 juin

Charges par activités (suite)

2018

2017

**ACTIVITÉS RELATIVES AUX BIENS MEUBLES
ET IMMEUBLES**

Entretien et amortissement des biens meubles	1 511 118 \$	1 527 516 \$
Conservation et amortissement des biens immeubles	4 767 480	4 269 093
Entretien ménager	2 598 494	2 626 639
Consommation énergétique	2 215 488	2 278 811
Location d'immeubles	962	2 180
Protection et sécurité	157 602	168 229
Amélioration, transformation et révocation majeures non capitalisables	272 942	258 506

11 524 086 \$

11 130 974 \$

ACTIVITÉS CONNEXES

Financement	1 850 984 \$	1 804 314 \$
Projets spéciaux	162 612	156 446
Rétroactivité	158 744	10 252 132
Droits de scolarité et ententes	219 478	209 152
Variation des provisions	612 821	135 794
Prêts de services	7 567	4 708
Autres activités connexes	1 456 984	0

4 469 190 \$

12 562 546 \$

COMMISSION SCOLAIRE VALLÉE-DES-TISSERANDS

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Exercice terminé le 30 juin

Charges par nature

	2018	2017
Rémunération		
Personnel cadre et commissaires	6 116 034 \$	5 777 204 \$
Personnel enseignant et personnel de suppléance	51 034 130	57 315 269
Personnel professionnel	4 097 136	3 967 561
Personnel de soutien	16 684 863	15 354 963
Variation des avantages sociaux futurs	451 936	527 800
Contributions de l'employeur	8 537 192	9 578 489
	<u>86 921 291</u>	<u>92 521 286</u>
	-----	-----
Frais de déplacement	372 909	349 085
Fournitures et matériel	5 487 282	5 581 411
Services, honoraires et contrats	14 224 928	13 250 933
Charges d'investissement non capitalisables et amortissement	3 648 122	3 475 196
Autres charges	3 920 560	1 941 222
	<u>27 653 801</u>	<u>24 597 847</u>
	-----	-----
Sous-total	114 575 092	117 119 133
	-----	-----
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	14	(44 787)
	<u>114 575 106 \$</u>	<u>117 074 346 \$</u>